

Rapport public

Date d'émission du rapport : 9 février 2026

Numéro d'inspection : 2026-1330-0002

Type d'inspection :
Incident critique

Titulaire de permis : Axiom Extendicare LTC II LP, par ses partenaires généraux, Extendicare LTC Managing II GP Inc. et Axiom Extendicare LTC II GP Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Longfields Manor, Nepean

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 4, 5, 6 et 9 février 2026

L'inspection concernait :

– Signalement n° 00164875 – Signalement en lien avec l'éclosion d'une maladie

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (2) – Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections. Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 102 (2).

Des membres du personnel ont omis de respecter les règles établies à propos de la

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

bonne utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI). En effet, un jour donné, on a vu une personne préposée aux services de soutien personnel (PSSP), au sein d'une unité en particulier, qui ne portait pas correctement le masque de protection requis. De plus, au sein d'une autre unité, on a vu une PSSP qui ne portait pas les gants nécessaires alors qu'elle aidait une personne résidente à manger dans la chambre de celle-ci, et ce, même s'il fallait prendre, auprès de cette personne, des précautions quant aux gouttelettes et aux contacts. De même, la PSSP n'a pas retiré les composantes de son EPI dans l'ordre approprié.

Sources : Démarche d'observation de l'inspectrice ou de l'inspecteur auprès des PSSP; entretiens avec les PSSP et la responsable de la prévention et du contrôle des infections.